

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES À RASSEMBLER POUR VOTRE DEMANDE DE CRÉDIT EN LIGNE

Formats autorisés (jpg, pdf et png)

**Pour chaque type de justificatif demandé,
choisir et joindre l'un des documents listés ci-dessous.
Les documents à fournir doivent être en cours de validité,
scannés ou photographiés recto/verso pour chaque emprunteur.**

1^{er} justificatif d'identité :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte de résident ou titre de séjour (date fin de validité supérieure à la date de fin du crédit)
- Carte d'identité Espace Européen

2^e justificatif d'identité :

- *Justificatif listé ci-dessus non utilisé*
- Permis de conduire
- Livret de famille
- Extrait d'acte de naissance
- Passeport hors UE

1 justificatif de domicile (moins de 3 mois) :

- Facture ou échéancier en cours (eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou internet)
- Attestation d'hébergement par un tiers (joindre justificatif identité et domicile de l'hébergeur)
- Avis d'échéance, quittance de loyer moins de trois mois + bail ou contrat de location
- Attestation d'assurance habitation résidence principale
- Attestation mairie du domicile

1 justificatif de revenus (moins de 3 mois) :

- Avis d'imposition
- Dernier bulletin de salaire
- Avis de pension de retraite
- Attestation de revenus sociaux (Assédic, Revenu de Solidarité Active, Allocations familiales, Allocations adultes handicapé)
- Attestation d'absence de revenus

3 derniers relevés de compte sur lesquels sont domiciliés les revenus pour chaque emprunteur

1 justificatif de l'achat :

- Facture
- Bon de commande
- Devis du bien financé
- Attestation de vente entre particuliers mentionnant : Nom, Prénom, Adresse, Marque, Modèle, Année, Prix de vente du véhicule

1 spécimen de signature pour chaque emprunteur :

Nom, prénom et signature sur feuille blanche

1 certificat de situation administrative (non gage) pour un véhicule d'occasion

À noter : si vous empruntez à deux, les pièces justificatives doivent être fournies pour chacun des emprunteurs. Et pour les documents communs (ex : justificatif de domicile) les noms de chaque emprunteur doivent figurer sur le justificatif fourni.